

## L'EPTB Charente une structure pour animer et porter l'élaboration du SAGE

### L'EPTB : un acteur opérationnel sur le bassin versant

L'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente est une institution interdépartementale qui regroupe les conseils généraux de la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne. Il a été créé en 1977 pour permettre la coopération entre les départements sur la gestion de la ressource en eau et a été reconnu EPTB en 2007. Il assure une mission de gestion équilibrée et intégrée de la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Charente, d'animation et de coordination et est un acteur présent et opérationnel sur l'ensemble du bassin versant, des sources à l'estuaire. Il est donc naturellement la structure adaptée pour porter le SAGE Charente.

Depuis 2009, l'EPTB Charente a fait émerger le SAGE Charente, à la suite notamment des évolutions réglementaires, notamment de l'adoption de la Directive Cadre sur l'Eau en 2000, et de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006.

La CLE n'est pas dotée d'une personnalité juridique propre. Elle a donc décidé de s'appuyer sur l'EPTB Charente qui porte l'animation de l'élaboration du SAGE, le secrétariat technique et administratif, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des études.

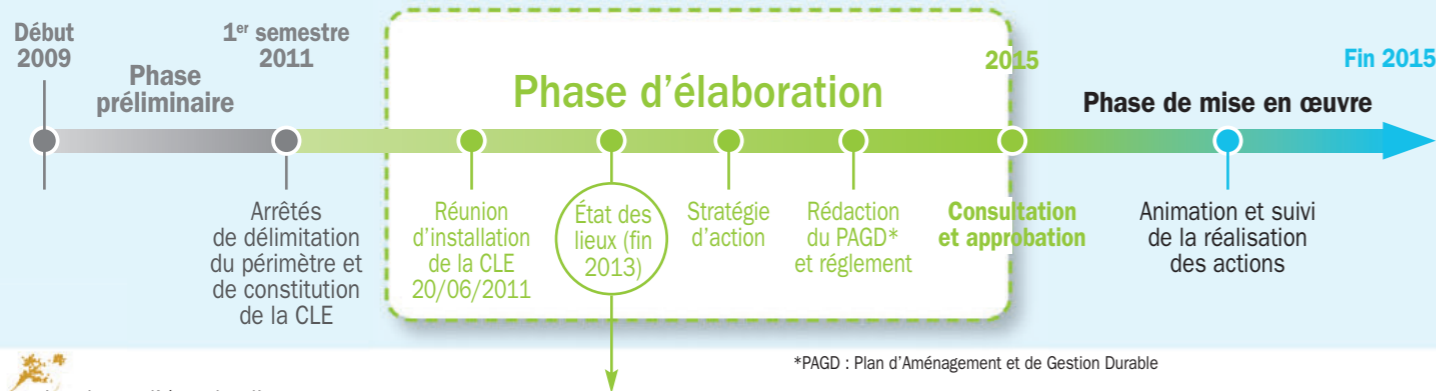
### Programmes portés par l'EPTB Charente :

- > le Plan de Gestion des Étiages (PGE), la gestion du barrage de Lavaud,
- > le Programme de restauration et de préservation des poissons migrateurs,
- > le Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI 1 Charente).
- > le PAPI 2 Charente et estuaire est en cours de préparation pour la période 2012-2016.

### contacts CELLULE D'ANIMATION

- Jérôme Salaün Lacoste  
jerome.salaun-lacoste@fleuve-charente.net
  - Denis Rousset  
denis.rousset@fleuve-charente.net
- 05 46 74 05 00  
www.fleuve-charente.net/sage-charente

## CALENDRIER D'ÉLABORATION DU SAGE



La phase d'état des lieux comporte :

- un état initial (**présentation du rapport d'état initial en mars 2012** lors de la réunion de la CLE),
- un diagnostic (**d'avril à septembre 2012 avec nouvelle réunion des commissions géographiques en juin** pour des échanges sur le diagnostic et **troisième réunion de la CLE en septembre**),
- des tendances et des scénarii (**à partir d'octobre 2012**).

Les deux premières étapes sont réalisées via un marché public avec l'appui d'EAUCEA pour tous les aspects techniques, d'ACTEON pour les aspects socio-économiques, et du juriste Philippe Marc.



## SOMMAIRE ÉDITO / LE SAGE : ENJEUX ET OBJECTIFS P.1 LA CLE OU LE PARLEMENT DE L'EAU P.2/3

L'EPTB CHARENTE POUR ANIMER ET PORTER L'ÉLABORATION DU SAGE / CALENDRIER DU SAGE P.4

### Édito



Nous sommes tous concernés par l'élaboration du SAGE Charente. Ce document de planification et de cadrage devra être respecté par tous les organismes qui concourent à la gestion de l'eau.

Il va énoncer les actions nécessaires pour atteindre et garantir le bon état de nos ressources en eau. Il doit exprimer notre ambition collective pour concilier les usages de l'eau, à l'échelle du bassin versant. De multiples activités dépendent de l'eau, en quantité et en qualité. C'est pourquoi le SAGE est l'affaire de tous. Le législateur a voulu s'assurer de la concertation la plus large en confiant l'élaboration du SAGE à une commission locale de l'eau, dans laquelle sont représentés les collectivités et les différents usagers. Mais la concertation doit aller au-delà. Ainsi, les premières réunions des commissions géographiques du SAGE se sont déroulées du 5 au 9 décembre derniers. Ces commissions permettront d'associer des acteurs plus nombreux aux débats qui présideront à l'élaboration du SAGE, d'ici 2015.

Cette lettre d'information vous rendra compte de l'état d'avancement de la démarche. Ce premier numéro présente le SAGE, la CLE et l'EPTB Charente. J'espère qu'elle contribuera à sensibiliser nos concitoyens à l'importance d'une gestion raisonnée de nos ressources en eau. Je vous invite à prendre toute votre part à nos débats sur l'eau, une ressource cruciale pour l'avenir et pour la vie de nos territoires.

Patrick Moquay  
Président de la CLE du SAGE Charente

## SAGE Charente : un projet de territoire

### Des enjeux économiques et écologiques majeurs

Sur le bassin versant de la Charente, les enjeux liés à l'eau sont importants avec notamment :

- > la préservation des zones humides pour encourager la vitalité des écosystèmes,
- > la disparition de l'anguille, la continuité écologique et sédimentaire,
- > la dégradation des milieux aquatiques (eutrophisation des plans d'eau et prolifération d'espèces végétales),
- > la qualité des eaux superficielles et souterraines avec le problème des nitrates et des produits phytosanitaires qui pèsent sur la sécurité de l'approvisionnement en eau potable,
- > les risques encourus par la filière conchylicole (90 % de l'eau douce du bassin de Marennes-Oléron proviennent du fleuve Charente),
- > les besoins pour l'agriculture,
- > les inondations,
- > les risques sanitaires liés à la pratique de la baignade.

### À la reconquête des milieux aquatiques

Le SAGE a pour objectifs de permettre :

- > la reconquête de la qualité des eaux,
- > la gestion équilibrée de la ressource,
- > la préservation des milieux et des espèces,
- > la réduction durable du risque inondation.

Le but est d'atteindre un bon état de 60 % des masses d'eau en 2015 et 100 % en 2027.

### Le SAGE, un guide de référence de la gestion de l'eau

Le SAGE est le guide de référence en matière de politique de l'eau sur le bassin versant de la Charente. Il a une portée juridique et est opposable. Toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'État et les collectivités locales devront être compatibles avec le SAGE.

### LE SAGE

- définit des objectifs de répartition de la ressource en eau entre les différents usages,
- répertorie les milieux aquatiques sensibles et pose les conditions de leur préservation et de leur valorisation,
- fixe les actions de protection de l'eau et de prévention des inondations.

### Un projet pour notre territoire

Le SAGE va permettre d'adapter la gestion réglementaire de l'eau de manière cohérente et équilibrée au contexte du bassin versant de la Charente. Parce qu'il implique une mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux, parce qu'il permettra la préservation des milieux naturels qui portent les activités humaines, le SAGE est une nouvelle opportunité de développement pour notre territoire.

Directeur de la Publication : Patrick Moquay / Maquette : Loumange & associés / Impression : PRO - La Rochelle / Étirée à 1500 exemplaires / Crédits photos : DREBODT Dagen-Medard - Agglomération Royan-Matignac - D. Noué - EPTB Charente - G. Martin - CREN - Oujares - IMPRIMERIE SUR PAPIER ISSU D'UNE FORÊT EUROPÉENNE GÉRÉE DE FAÇON DURABLE



# La Commission Locale de l'Eau (CLE) ou "le parlement de l'eau"

## REPÈRES

- Le SAGE Charente est l'un des plus étendus de France.
- Le périmètre du SAGE a été défini le 18/04/2011 par arrêté interpréfectoral.
- Il s'étend sur 6 départements, plus de 700 communes, 3 régions ; ce qui représente 670 000 habitants.
- Charente et Charente-Maritime représentent environ 95 % du périmètre du SAGE.
- L'objectif d'approbation du SAGE est fixé à 2015.
- Le SAGE Charente est inscrit comme nécessaire dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Adour-Garonne 2010-2015.

**Une démarche de concertation, une instance de décision** L'élaboration du SAGE se réalise dans la recherche permanente d'un équilibre durable entre protection, restauration des milieux naturels et satisfaction des usages. Elle s'accomplit pleinement grâce à la mobilisation des différents partenaires qui doivent s'approprier les questions de l'eau. La Commission Locale de l'Eau est l'instance de débat, de concertation, de médiation, de décision. Elle est l'organe central de l'élaboration du SAGE. Véritable «parlement de l'eau» local, la CLE réunit l'ensemble des acteurs de l'eau. Elle valide les différentes étapes du processus d'élaboration et suit la mise en œuvre du SAGE.

## COMPOSITION : une représentation de tous les usages

L'arrêté préfectoral définissant la composition de la CLE du SAGE Charente est paru le 7 juin 2011. Il fixe la composition autour de trois collèges dont les 82 membres représentent les différents intérêts et usages de l'eau :

### Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : 44 membres

- > Régions Poitou-Charentes (2), Aquitaine, Limousin.
- > Conseils généraux de Charente (2), Charente-Maritime (2), Deux-Sèvres, Vienne, Dordogne, Haute-Vienne.
- > Parc Naturel Régional Périgord Limousin.
- > EPTB Charente.
- > Communes de Charente (10), Charente-Maritime (9), Deux-Sèvres, Vienne, Dordogne, Haute-Vienne.
- > Établissements publics locaux : syndicat mixte pour la Boutonne, syndicat mixte d'accompagnement du SAGE Seudre, syndicat d'harmonisation en eau potable de la Charente, syndicat des eaux de la Charente-Maritime, syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du bassin du Né, syndicat mixte du bassin de l'Antenne, communauté d'agglomération du Pays Rochefortais.
- > Organismes Uniques de Gestion des Prélèvements en Eau pour l'Irrigation (à leur création).

### Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (26 membres)

- > Chambres d'agriculture de Charente et de Charente-Maritime.
- > Groupement charentais des irrigants.
- > Association de concertation pour l'irrigation et la maîtrise de l'eau de la Charente-Maritime.
- > Agrobio Poitou-Charentes.
- > Syndicat de la propriété rurale et agricole de Charente-Maritime.
- > Bureau national interprofessionnel du Cognac.
- > Chambre de Commerce et d'Industrie régionale de Poitou-Charentes.
- > France Hydroélectricité.
- > Union des Marais de la Charente-Maritime.
- > Centre régional de la propriété forestière Poitou-Charentes.
- > Association des moulins de Charente.
- > Groupement de valorisation des étangs charentais.
- > Association des riverains de la Charente et de ses affluents.
- > Fédérations départementales de la Charente et de la Charente-Maritime pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
- > Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Marennes-Oléron.
- > Association départementale des pêcheurs professionnels en eau douce de la Charente-Maritime.
- > Société des Piscicultures Bellet.
- > Comité régional de la conchyliculture de Poitou-Charentes.
- > Conservatoire régional d'espaces naturels de Poitou-Charentes.
- > Ligue de protection des oiseaux.
- > Poitou-Charentes Nature.
- > Union fédérale des consommateurs "Que choisir" de Poitou-Charentes.
- > Comité régional olympique et sportif de Poitou-Charentes.
- > Comité régional du Tourisme de Poitou-Charentes.

### Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (12 membres)

- > Préfet de la région Midi-Pyrénées, Préfet coordonnateur de bassin Adour-Garonne.
- > Préfet du département de la Charente, Préfet coordonnateur du sous-bassin Charente.
- > Agence de l'eau Adour-Garonne.
- > Directions départementales des territoires de la Charente, de la Dordogne, de la Haute-Vienne.
- > Direction départementale des territoires et de la mer de la Charente-Maritime.
- > Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes.
- > Agence régionale de santé de Poitou-Charentes.
- > Délégation interrégionale de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Centre, Poitou-Charentes.
- > Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.
- > Parc Naturel Marin (si création sur une partie du périmètre du SAGE).

## FONCTIONNEMENT : concertation et expertise

Sous l'égide de son président, la CLE conduit la procédure d'élaboration du SAGE Charente. Le président est élu par les membres du collège des collectivités territoriales. Il doit être issu de ce collège. Il est assisté par des vice-présidents également élus du collège des collectivités territoriales.

### Le bureau

Le bureau est un lieu d'information et de concertation où sont abordés de façon approfondie le suivi des études et des différentes étapes, l'élaboration des propositions d'orientation. Il a en charge de préparer les réunions de la CLE et de synthétiser les travaux des commissions. Il est composé de membres représentant les 3 collèges de la CLE.

> **Les élus** : le président de la CLE et les vice-présidents (présidents des commissions thématiques et géographiques) élus par le collège des collectivités territoriales.

> **6 membres** des utilisateurs et des usagers élus par et pour ce collège.

> **3 membres** du collège des services de l'État et de ses établissements publics désignés par le préfet coordonnateur du SAGE.

Le bureau sera désigné lors de la deuxième réunion de la CLE (mars 2012).

### Les commissions géographiques et thématiques

Ces commissions ont été créées pour l'information du plus grand nombre et l'échange de connaissances. Elles permettent également d'élargir la concertation au delà des membres de la CLE.

Dans un souci de cohérence, le périmètre des commissions géographiques s'appuie sur celui des unités hydrographiques de référence du SDAGE Adour-Garonne. 5 commissions ont ainsi été définies.

Dans ce vaste territoire, elles doivent encourager les relations entre des acteurs aux pratiques et aux besoins différents.

Les commissions thématiques définies par la CLE (ex : élevage, gestion des étangs, préservation des zones humides, inondations...) feront le lien avec les commissions géographiques.



### 5 commissions géographiques

- Périmètre du SAGE
- Charente amont
- Marais et littoral
- Charente médiane
- Né et Seugne
- Touvre Tardoire Karst La Rochefoucauld

## info PLUS

Diaporamas et compte-rendus sont disponibles sur [www.fleuve-charente.net/sage-charente](http://www.fleuve-charente.net/sage-charente)

## ZOOM

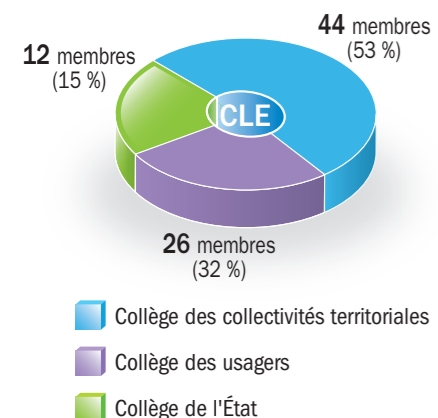
**Des commissions en action** Les 5 premières commissions géographiques se sont réunies entre le 5 et le 9 décembre 2011.

L'objectif était de présenter une version à mi-parcours de l'état initial, de recueillir les remarques des acteurs locaux, de faire remonter leur vision du territoire et de l'état de la ressource et des milieux aquatiques. La participation a été très bonne avec plus de 240 personnes et environ 180 structures représentées : communes, collectivités à compétence eau potable, rivière et assainissement, associations d'usagers, représentants professionnels, services de l'État. Des échanges constructifs\* ont permis de lancer le SAGE Charente sur la voie de la concertation dans le respect de chacun. Cette première étape appelle d'autres rendez-vous : la CLE se réunira en mars pour discuter d'un document final d'état initial et lancer le diagnostic. Sur le même principe, ce travail sera présenté aux commissions géographiques en juin 2012 puis à la CLE en septembre 2012. D'ici là, des groupes techniques locaux se réuniront pour préparer le travail et faire remonter les connaissances locales.

\*Date butoir des retours sur le rapport (remarques et compléments) : 20 janvier 2012 - Poursuite des entretiens avec les acteurs : janvier 2012



Réunion d'installation de la CLE - 20/06/2011



Au total, les 82 membres de la CLE sont désignés pour une durée de 6 années. Les fonctions des membres de la CLE sont gratuites.

## info PLUS

[www.fleuve-charente.net/sage-charente](http://www.fleuve-charente.net/sage-charente)

